

## *Concours « Prévention des déchets : action dans notre collège ! » Bilan des actions réalisées dans les collèges*

### **SOMMAIRE**

- 1. Le concours : contenu et participation**
- 2. Les actions « incontournables »**
  - 2.1. Compostage**
  - 2.2. Gestion du papier**
  - 2.3. Gestion des déchets dangereux**
  - 2.4. Sensibilisation**
- 3. Les actions « innovantes »**
  - 3.1. Essuie-mains**
  - 3.2. Achats de produits éco-labellisés**
  - 3.3. Stylo pour tableau blanc**
  - 3.4. Collecte des CD usagés**
  - 3.5. Collecte du carton**

### **1. Le concours : contenu et participation**

Le concours 2006-2008 sur la prévention des déchets avait pour objectif la mise en place de programme de réduction des déchets dans les collèges (2007-2008) après la réalisation d'un état des lieux de la gestion des déchets du collèges (2006-2007). L'objectif était de montrer qu'il existe des gestes simples à réaliser à l'école pour réduire les déchets.

En 2006-2007, 7 collèges ont participé, soit près de 130 collégiens. Les établissements sont les suivants : collège René Soubagné de Mugron, collège Marie Curie de Rion des Landes, collège de Saint Vincent de Tyrosse, collège de Linxe, collège Victor Duruy de Mont de Marsan, collège d'Albret de Dax, collège de Pouillon.

En 2007-2008, 5 collèges ont participé, soit près de 110 collégiens. Les établissements sont les suivants : collège René Soubagné de Mugron, collège Marie Curie de Rion des Landes, collège d'Albret de Dax, collège de Pouillon, collège Serge Barranx de Montfort en Chalosse.

Ce document a pour objectif de présenter une synthèse des actions mise en place par les équipes candidates mentionnant notamment les « clés de réussite » de chacune d'elles. Il comprend les actions « incontournables » qui étaient prescrites par le règlement du concours ainsi que les actions « originales » initiées par certaines équipes.

## 2. Les actions « incontournables »

### 2.1. Compostage

#### - Les déchets verts

Selon la nature et la quantité de déchets vert présents dans l'établissement, plusieurs solutions pour leur gestion sont envisageables.

Type de déchets verts	Mode de gestion	Matériel	Coût
Tonte et élagage d'arbres	In situ par l'agent d'entretien	Broyeur Composteur	Broyeur : 200 à 1500 € selon la capacité (Øbranche > 35 mm), le type de moteur
Tonte et élagage d'arbres	Prestataire extérieur et par l'agent d'entretien	Composteur Location d'une benne	
Elagage d'arbres Pas de tontes car utilisation d'une tondeuse - mulching (broyage sur place)	In situ par l'agent d'entretien	Broyeur	Composteur : 0€ (Fournis par la collectivité qui gère les déchets) à 50 €  Location de bennes et traitement des déchets : 1 100 €/an

#### - Les déchets de cantine

Les déchets de cantine biodégradables sont composés des déchets de préparation des repas (en cuisine) et des déchets présents sur les plateaux repas. Le choix des déchets qui seront triés doit être défini notamment en fonction du mode de préparation des repas et de façon à éviter des consignes trop complexes (préférer une liste de quelques déchets simples qui éviteront la présence d'erreurs de tri).

Ainsi, selon les équipes candidates, les serviettes en papier, les agrumes ou les peaux de bananes n'étaient pas toujours triés.

L'information sur les gestes de tri peut être présente sous forme d'affichage. Il devra alors être réfléchi et stratégique : contenu des affiches (imagé et simple), implantation (à l'entrée de la cantine où il y a la file d'attente, au dessus de la poubelle, près des tables). La mise en place de ces consignes et de cet affichage peut être complété par une sensibilisation directe (élève à élève) sur le lieu de tri durant 1 à 2 semaines.

La réalisation de ce tri nécessite la mise en place d'une poubelle spécifique. Les sacs poubelles utilisés peuvent être biodégradables et pourront ainsi être également compostés.

La gestion de ces poubelles peut être réalisée soit par le personnel de la cantine soit par les élèves (le dernier élève à sortir de la cantine dépose le(s) sac(s) au composteur).

La quantité de déchets ayant pu ainsi être valorisée s'élève jusqu'à 52 kg/semaine.

Une fois triés, ces déchets peuvent être soit compostés, soit repris pour être valorisés par une personne extérieure (exemple : un chenil).

Il peut également être ajouté aux déchets de cantine, les déchets biodégradables présents dans la salle des professeurs (marc de café, fruits,...).

## - **Faire du compost**

Il faut tout d'abord choisir un emplacement judicieux pour le composteur (proximité de la cantine, protégé du plein soleil, en contact avec le sol).

Par la suite, la gestion du composteur nécessite un suivi régulier : juste mélange de déchets (éviter les erreurs de tri, mélange entre matières vertes et brunes), entretien (mélanger, brasser, arroser).

Le compost pourra par la suite être utilisé pour un jardin ou au pied des arbres du collège.

## **2.2. Papier**

### - **Tri et collecte du papier**

Mettre en place du tri et de la collecte du papier permet de sensibiliser élèves, enseignants et administratifs à leur propre consommation de papier puis d'organiser le réemploi du papier (verso des feuilles) en brouillon.

Il est nécessaire d'installer dans chaque classe, au CDI, à l'administration, à la salle des professeurs des corbeilles spécifiques pour le papier. Elles peuvent être achetées ou fabriquées à partir de cartons récupérés (pour les ramettes de papier).

La collecte de ce papier doit alors être organisée au sein du collège (réalisation par les élèves, le personnel d'entretien). Le plus souvent elle est effectuée de façon hebdomadaire par les élèves à l'aide d'un chariot spécifique. Cette collecte est évaluée en moyenne à 40 kg/semaine.

Le papier ainsi collecté est soit déposé dans des colonnes (mises en place par la collectivité qui gère les déchets) pour être recyclé ; soit réutilisé en papier brouillon.

On peut noter que la présence de quotas pour la réalisation de photocopies limite la surconsommation de papier.

### - **Réemploi en papier brouillon**

Différente utilisation de ce papier brouillon est possible : mise à disposition dans les salles de classe, d'études, au secrétariat, utilisation pour les feuilles de présence, pour la fabrication de bloc notes,...

## **2.3. Déchets dangereux**

Les déchets dangereux peuvent polluer notre environnement s'ils ne sont pas triés pour être traités spécifiquement. Pour être efficace cette collecte est le plus souvent mise en place dans un lieu facilement accessible tel que la vie scolaire ou le CDI.

### - **Piles**

Une fois collectées, les piles sont souvent déposées en déchèterie par un enseignant. L'un des organismes de collecte nationaux, Corépil, travaille actuellement à développer leurs points de collecte vers les établissements scolaires.

### - **Téléphones portables**

Ils peuvent être repris gratuitement par différents organismes tel que la Ligue contre le cancer ou le dispositif « écolopoint » (<http://www.ecolopoint.com>).

### - **Cartouches d'imprimantes**

Elles peuvent être reprises gratuitement dans le cadre du dispositif « écolopoint » ou encore par des associations telles que « Initiative » (voir M. KLETHI – professeur de technologie au collège de Mugron) ou « Novatoner » (un représentant à Tartas – Fax : 05.58.73.50.77).

### - **Déchets du laboratoire**

Il s'agit des acides et bases utilisées dans le cadre d'expériences de l'enseignement de la physique – chimie. Présents en petite quantité, ils doivent être stockés dans des bidons spécifiques (N.B : le collège d'Albret de Dax dispose de bidon en grande quantité qu'il peut donner à d'autres établissements).

Il est conseillé d'éliminer annuellement ces bidons. Pour ce faire, certains collèges se sont rapprochés des lycées qui éliminent leurs propres déchets de laboratoire (production plus importante). Il est également possible de les déposer en déchèterie.

## **2.4. Sensibilisation**

De la réalisation du compostage à l'utilisation du papier brouillon ou la collecte des piles, il est nécessaire de sensibiliser l'ensemble des personnes présentes dans le collège aux dispositifs mis en place pour réduire les déchets.

Différents supports peuvent être utilisés. Ils sont tous complémentaires et leur multiplication permet de sensibiliser le plus grand nombre de personnes.

### - **Affichage**

Des affiches spécifiques à chaque action peuvent être mises en place au niveau de chaque point de collecte (déchets compostables, papiers, piles, cartouches d'imprimantes, téléphones portables, laboratoire).

Elles peuvent être complétées par une affiche générique qui explique l'intérêt de toutes ces actions et de s'engager dans la réduction des déchets. Ainsi, une des équipes candidates à réaliser une banderole installée sous le préau.

### - **Animation : visites et exposition**

Pour expliquer l'intérêt de réduire ces déchets, une exposition sur la gestion des déchets peut être réalisée au CDI, par exemple. La visite d'installations de traitement des déchets peut compléter cette dernière.

### - **Utilisation de l'outil numérique**

Les classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> sont pourvues d'ordinateurs portables. Un message sur la réduction des déchets peut être mis en fond d'écran ou en écran de veille.

Le site Internet du collège ou le réseau Intranet du collège peut également permettre de transmettre des messages.

## - **Information des « personnes clés »**

L'affichage seul ne permet pas de faire passer l'information de façon efficace. Il est nécessaire de rencontrer directement les « personnes clés » du collège que ce soit les enseignants, les élèves ou le personnel administratif. Ainsi, une présentation du programme aux délégués de classe, en réunion de professeurs ou encore au conseil d'administration permet d'informer tous les acteurs du collège.

Cette information peut être précédée et/ou suivi d'un sondage pour sensibiliser les personnes à la problématique des déchets.

## - **Suivi pour annoncer des résultats**

Il est intéressant de réaliser un suivi voir des pesées sur les déchets collectés ou réutilisés. Cela permet par la suite de communiquer sur des chiffres concrets (60 kg de papier réutilisé soit 18 000 feuilles de papier « vierge » non utilisées,...) et de pouvoir mobiliser davantage les collégiens.

Ce type de suivi peut permettre de fixer des objectifs, créant ainsi une véritable émulation au sein du collège.

## **3. Les actions « innovantes »**

### **3.1. Essuie-mains**

Pour réduire la consommation des essuie-mains dans les toilettes, il est possible de modifier les comportements. Deux solutions ont été employées :

- Substitution du papier par des essuie-mains en tissus
- distributeur d'essuie-mains en papier qui ne découpe que des feuilles de 25cm (et non qui laisse le libre choix de la taille de la feuille de papier à l'utilisateur).

### **3.2. Achats de produits éco-labellisés**

Dans le collège de Rion des Landes, des tests ont été réalisés sur l'utilisation de produit éco-labellisés ou biologiques.

Le papier maintenant utilisé possède l'éco-label nordique dit « ange bleu ».

Des produits d'entretien éco-labellisés ou biologiques (ex : vinaigre blanc) ont été achetés pour être testés par le personnel d'entretien afin d'en vérifier l'efficacité et la facilité à l'emploi.

### **3.3. Stylos pour tableau blanc**

Face à la consommation de marqueurs pour tableau blanc, le collège de Montfort en Chalosse a testé des alternatives rechargeables :

- stylo rechargeable avec des cartouches (2,86 € les 40 ou 30 marqueurs + 1,91 € les 70 à 85 recharges),
- stylo fabriqué à partir d'éléments recyclés et rechargeables par de l'encre liquide (moins coûteux : 15€ les 4 marqueurs)

Il semble que la recharge des stylos avec de l'encre liquide n'est pas pratique (>1h de recharge). L'alternative du stylo avec des cartouches peut fonctionner, il est toutefois nécessaire que l'ensemble des professeurs soient sensibilisés à leur utilisation.

### **3.4. Collecte des CD usagés**

La collecte des CD usagés peut être mise en place au sein du collège. L'association « CD moi » les collectent et les valorisent.

### **3.5. Tri et collecte du carton**

Ce tri concerne essentiellement le personnel administratif et du restaurant scolaire. Dans un premier temps, il est nécessaire de trouver un lieu de stockage à l'abri des intempéries. Au vu des volumes générés, il n'est pas possible que le personnel du collège (qui souvent ne dispose pas de véhicule de fonction) les dépose en déchèterie. Il faut alors interpeller la mairie et la collectivité qui gère les déchets afin de trouver ensemble une solution pour la collecte de ces cartons.